

**Rapport annuel sur le  
prix et la qualité du  
service public  
de l'eau potable**  
*-Exercice 2018-*

*Consultable sur le site [www.valeyrieux.fr](http://www.valeyrieux.fr) - Rubrique Eau / Assainissement*



## Sommaire

---

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>7</b>
1.1 Le territoire desservi .....	7
1.2 Le mode de gestion du service .....	8
1.3 La population desservie et volumes consommés.....	9
1.4 La ressource en eau.....	11
<b>2. LA TARIFICATION DE L'EAU .....</b>	<b>13</b>
2.1 Les modalités de tarification .....	13
2.2 Les taxes et les redevances .....	15
2.3 Les divers frais d'accès au service.....	15
2.4 Les recettes du service .....	16
<b>3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>18</b>
3.1 La qualité de l'eau .....	18
3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212).....	19
3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	22
3.4 Le rendement du réseau de distribution (P104.3).....	23
3.5 L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	24
<b>4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>27</b>
4.1 Les études et travaux réalisés en 2018.....	27
4.2 La programmation sur 2019 .....	27
4.3 L'état de la dette .....	28
<b>5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU .....</b>	<b>29</b>

---

# Préambule

---

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la fusion des Communauté de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville. La Communauté de communes se compose de 31 communes et le Conseil communautaire compte 54 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard avait, au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. La Communauté de communes était composée de 14 communes membres, qui lui avaient transféré ces compétences dès sa création en 2003. Elles étaient précédemment exercées, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

Depuis le premier janvier 2016 la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble des 31 communes composant son territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Deux modes de gestion coexistent donc aujourd'hui sur le périmètre de la Communauté de communes : la gestion directe et la gestion déléguée.

## La gestion directe ou régie publique :

Dans ce mode de fonctionnement, les investissements (création de réseau, construction des ouvrages), l'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers sont directement assurés par les services de la Communauté de communes.

L'entretien des installations est réalisé par des agents communaux mis à la disposition de la Communauté de communes pour les prestations relatives aux services de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. En cas d'absence de personnel communal disponible, ces prestations sont effectuées par des entreprises spécialisées sous la conduite de la collectivité.

## La gestion déléguée :

Dans cette configuration, l'exploitation des installations et les relations avec les usagers sont confiées à un délégataire de service public pour une période donnée. Dans le cas du territoire VAL'EYRIEUX, cette gestion a été confiée à la société SAUR sur plusieurs communes.

Les prestations sont donc réalisées par le délégataire de service public mais sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par Val'Eyrieux.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge de la compétence eau potable et assainissement est M. Raymond FAYARD.

Chaque commune est représentée au sein de la commission eau-assainissement par un délégué :

COMMUNES	NOM
ACCONS	Christian RANC
ALBON D'ARDECHE	Michel FILIPPI
ARCENS	Thierry GIROT
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Maurice DESSUS
INTRES	Raphaël DESESTRES
ISSAMOULENC	Philippe CRESTON
JAUNAC	Sébastien MAZAT
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Jean-Louis REYNAUD
LE CHAMBON	Gérard BRUN
LE CHEYLARD	Denis SERRE
LES NONIERES	Luc BLANC
MARIAC	André FOUREZON
MARS	Gérard NEBOIT
ROCHEPAULE	Yves SABATIER
ST AGREVE	Eric CHANTRE
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Josyane ALLARD CHALANCON
ST ANDRE EN VIVARAIS	Jean-Michel MARCON
ST BARTHELEMY LE MEIL	Jean MICHELAS
ST CHRISTOL	Nicolas FREYDIER
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Maurice SANIEL
ST CLEMENT	Pascal BAILLY
ST GENEST LACHAMP	Christophe SABY
ST JEAN ROURE	Michel CHANTRE

ST JEURE D'ANDAURE	Henri SENECLAUZE
ST JULIEN BOUTIERES	Maurice DUGUA
ST JULIEN LABROUSSE	Didier MICHEL
ST MARTIN DE VALAMAS	Jean-Luc PLANTIER
ST MICHEL D'AURANCE	Franck FARGIER
ST PIERREVILLE	Jean-Pierre ROUX

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 Le territoire desservi



31 communes, étendues sur 510 km<sup>2</sup>,

- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de Saint Julien Labrousse et jusqu'à 1309 m d'altitude à l'ouest de la commune de St Clément,

- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et d'état très moyen, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,

- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas

- De la forêt sur l'ensemble du territoire,

- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, base de loisirs et activités sportives.

## 1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-dessous présente pour chaque commune le mode de gestion :

Communes	Mode de gestion	Date contrat	Durée	Date avenant
ACCONS	DSP Saur	01/04/2007	12 ans	11/11/2013
DORNAS	DSP Saur			
JAUNAC	DSP Saur			
LE CHAMBON	DSP Saur			
LE CHEYLARD	DSP Saur			
LES NONIERES	DSP Saur			
MARIAC	DSP Saur			
SAINT ANDEOL DE FOURCHADES	DSP Saur			
SAINT BARTHELEMY LE MEIL	DSP Saur			
SAINT CHRISTOL	DSP Saur			
SAINT CIERGE SOUS LE CHEYLARD	DSP Saur			
SAINT GENEST LACHAMP	DSP Saur			
SAINT JULIEN LABROUSSE	DSP Saur			
SAINT MICHEL D'AURANCE	DSP Saur			
DEVESSET	DSP Saur	25/05/2012	11 ans	Néant
MARS	DSP Saur	01/01/2013	9 ans	Néant
ROCHEPAULE	DSP Saur	20/06/2012	11 ans	Néant
SAINT AGREVE	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	01/01/2015
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	Néant
ARCENS	Régie			
CHANEAC	Régie			
INTRES	Régie			
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Régie			
SAINT CLEMENT	Régie			
SAINT JEAN ROURE	Régie			
SAINT JEURE D'ANDAURE	Régie			
SAINT JULIEN BOUTIERES	Régie			
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Régie			
ALBON D'ARDECHE	Régie			
ISSAMOULENC	Régie			
SAINT PIERREVILLE	Régie			



### 1.3 La population desservie et volumes consommés

Communes	Nbre habitants (pop. Totale) INSEE 2015	Nbre abonnés (VP056)		Consommation (VP232)		Moyenne / abonné en m <sup>3</sup> / an (VP231)	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018
ACCONS	411	205	205	12 441	10 685	60.69	52.12
DORNAS	218	231	229	9 648	8 424	41.77	36.79
JAUNAC	139	57	59	4 000	3 596	70.18	60.95
LE CHAMBON	46	84	84	2 572	3 127	30.62	37.23
LE CHEYLARD (hors consommation Hôpital)	3189	1 938	1 933	131 659	126 876	67.94	65.64
LES NONIERES (hors consommation Eyrium)	226	127	128	5 983	3 933	47.11	30.73
MARIAC	617	366	360	22 512	21 358	61.51	59.33
ST ANDEOL	57	31	32	1 031	817	33.26	25.53
ST BARTHELEMY	199	155	156	7 731	9 707	49.88	62.22
ST CHRISTOL	108	108	109	3 599	3 542	33.32	32.49
ST CIERGE	210	114	115	7 929	7 926	62.55	68.92
ST GENEST	101	96	96	3 209	2 955	33.43	30.78
ST JULIEN	338	185	181	8 743	8 550	52.05	47.24
ST MICHEL	287	155	157	10 083	10 369	65.05	66.04
DEVESSET	298	294	297	24 243	24 393	82.46	82.13
MARS	270	235	240	13 338	14 119	56.76	58.83
ROCHEPAULE	278	159	159	8 151	7 624	51.26	47.95
SAINT AGREVE	2482	1432	1 460	92 456	95 827	64.56	65.63
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	217	109	111	6 084	6 679	55.82	60.17
<b>Total en délégation</b>	<b>9 800</b>	<b>6 081</b>	<b>6 111</b>	<b>375 412</b>	<b>370 507</b>	<b>61.74</b>	<b>60.63</b>

Communes	Nbre habitants (pop. Totale) INSEE 2015	Nbre abonnés (VP056)		Consommation (VP232)		Moyenne / abonné en m <sup>3</sup> / an (VP231)	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018
ARCENS	375	289	290	22 086	16 960	76.42	58,48
CHANEAC	274	200	197	8 579	7 079	42.90	35,93
INTRES	161	110	109	4 503	3 239	40.94	29,72
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	178	140	138	7 204	6 784	51.46	49,16
SAINT CLEMENT	89	97	93	9 648	12 133	99.46	130,46
SAINT JEAN ROURE	285	124	123	6 592	5 273	53.16	42,87
SAINT JULIEN BOUTIERES	206	175	169	6 118	7 138	34.96	42,24
SAINT JEURE D'ANDAURE	109	85	88	3827	3 591	45.02	40,81
SAINT MARTIN DE VALAMAS	1181	805	798	39 208	27 298	46.71	34,21
ALBON D'ARDECHE	164	162	161	5 206	4037	32.17	25,07
ISSAMOULENC	103	108	108	3 673	3 917	34.01	36,27
SAINT PIERREVILLE	558	342	337	21 175	20 0048	61.92	59,49
<b>Total régie</b>	<b>3574</b>	<b>2552</b>	<b>1523</b>	<b>133 992</b>	<b>117 497</b>	<b>52.51</b>	<b>45.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 374</b>	<b>8718</b>	<b>7634</b>	<b>521 231</b>	<b>488 004</b>	<b>59.79</b>	<b>63.93</b>

#### 1.4 La ressource en eau

Communes	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (VP077)
ACCONS	5	5	213 900 sur l'ensemble sur Pays du Cheylard
DORNAS	3	7	
JAUNAC	2	2	
LE CHAMBON	0	2	
LE CHEYLARD	0	5	
LES NONIERES	0	2	
MARIAC	4	7	
ST ANDEOL	1	1	
ST BARTHELEMY	2	3	
ST CHRISTOL	3	4	
ST CIERGE	0	1	
ST GENEST	5	6	
ST JULIEN	4	6	
ST MICHEL	1	6	
DEVESSET	3	6	41 798
MARS	0	1	27 315
ROCHEPAULE	3	5	18 315
SAINT AGREVE	6	8	91 871
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	1	1	26 559
SAINT JEURE D'ANDAURE	2	2	18 626
ARCENS	3	3	9 080
CHANEAC	7	7	17 600
INTRES	2	2	9 600

Communes	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (VP077)
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	7	5	5 894
SAINT CLEMENT	2	5	18 590
SAINT JEAN ROURE	2	2	10 500
SAINT JULIEN BOUTIERES	9	6	15 240
SAINT MARTIN DE VALAMAS	5	9	33 800
ALBON D'ARDECHE	4	4	9 800
ISSAMOULENC	11	12	9 600
SAINT PIERREVILLE	6	5	22 450
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>139</b>	<b>369 038</b>

## 2. LA TARIFICATION DE L'EAU

### 2.1 Les modalités de tarification

En régie (délib 2017-12001) Conseil communautaire du 12/12/2017

COMMUNES		TARIFS 2018		Prix au m3 TTC pour 75m3
		NATURE	MONTANT HT	
ALBON		Abont annuel	100.00 €	2.83
		Conso	1.35 €	
ARCENS		Abont annuel	90.00 €	2.48 €
		Conso	1.15 €	
CHANEAC		Abont annuel	90.00 €	2.53 €
		Conso	1.20 €	
INTRES		Abont annuel	90.00 €	2.48 €
		Conso	1.15 €	
ISSAMOULENC		Abont annuel	90.00 €	2.48 €
		Conso 1-100 m3	1.15 €	
		Conso > 100 m3	0.90 €	
LACHAPELLE		Abont annuel	90.00 €	2.48 €
		Conso	1.15 €	
ST CLEMENT	particuliers	Abont annuel	90.00 €	2.37 €
		Conso	1.05 €	
	éleveurs	Abont annuel	90.00 €	2.37 €
		Conso 1-100 m3	1.05 €	
		Conso > 100 m3	0.80 €	
	ST JEAN ROURE		Abont annuel	90.00 €
		Conso	1.20 €	
ST JEURE D'ANDAURE		Abont	105.00 €	2.90 €
		Conso	1.35 €	
ST JULIEN BOUTIERES		Abont	90.00 €	2.27 €
		Conso	0.95 €	
ST MARTIN DE VMAS		Abont annuel	90.00 €	2.48 €
		Conso	1.15 €	
ST PIERREVILLE		Abont annuel	90.00 €	2.37 €
		Conso	1.05 €	

En délégation (délib 2017-12001) Conseil communautaire du 12/12/2017

COMMUNES	TARIFS 2018		Prix au m3 TTC pour 75 m3
	NATURE	MONTANT HT	
ST AGREVE	Abont part CCVE (VP.191)	40.00 €	2.59 €
	Abont part SAUR (VP.190)	47.35 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.40 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8930 €	
ROCHEPAULE	Abont part CCVE (VP.191)	45.00 €	3.41 €
	Abont part SAUR (VP.190)	58.21 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	1.05 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8044 €	
DEVESSET	Abont part CCVE (VP.191)	40.00 €	2.53 €
	Abont part SAUR (VP.190)	51.08 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.40 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.7982 €	
MARS	Abont part CCVE (VP.191)	40.00 €	3.45 €
	Abont part SAUR (VP.190)	64.58 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	1.05 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8282 €	
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont part CCVE (VP.191)	60.00 €	3.06 €
	Abont part SAUR (VP.190)	45.05 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.70 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.7967 €	
PAYS DU CHEYLARD	Abont part CCVE (VP.191)	40.00 €	2.91 €
	Abont part SAUR (VP.190)	78.35 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.60 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.5763 €	

## 2.2 Les taxes et les redevances

En régie :

Préservation des ressources en Eau (VP215)	Agence de l'Eau	0.13 € / m <sup>3</sup>
Lutte contre la pollution (VP216)	Agence de l'Eau	0.29 € / m <sup>3</sup>
Modernisation des réseaux	Agence de l'Eau	0.1550 € / m <sup>3</sup>

En délégation :

Préservation des ressources en Eau (VP215)	Agence de l'Eau	0.1392 € / m <sup>3</sup>
Lutte contre la pollution (VP216)	Agence de l'Eau	0.29 € / m <sup>3</sup>
Modernisation des réseaux	Agence de l'Eau	0.1550 € / m <sup>3</sup>

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 % (10 % pour l'assainissement et la redevance « Modernisation des réseaux »).

## 2.3 Les divers frais d'accès au service

En régie :

Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)	26.38 € TTC eau 27.50 € TTC assainissement
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	47.48 € TTC
Frais de résiliation	Gratuit

**En délégation :**

<p><b>Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)</b></p>	<p>Pays du Cheylard : 24.59 € TTC                  St Agrève : 31.25€ TTC                  Rochepaule (applicable du 01/09/2018 au 31/08/2019) : 32.62€ TTC                  St André en Vivarais : 31.53€ TTC                  Devesset (applicable du 01/09/2018 au 31/08/2019) : 32.82€ TTC                  Mars : 32.29€ TTC</p>
<p><b>Frais d'ouverture</b></p>	<p>Pays du Cheylard : 49.69 € TTC                  St Agrève : 43.64 € TTC                  Rochepaule (applicable du 01/09/2018 au 31/08/2019) : 55.66€ TTC                  St André en Vivarais : 50.68€ TTC                  Devesset (applicable du 01/09/2018 au 31/08/2019) : 56€ TTC                  Mars : frais d'ouverture pour mise en service : 53.81€ TTC</p>
<p><b>Frais de résiliation</b></p>	<p>Pays du Cheylard : gratuit                  St Agrève : 43.64 € TTC                  ROCHEPAULE (applicable du 01/09/2018 au 31/08/2019) : 55.66€ TTC                  St André en Vivarais : 50.68€ TTC                  Devesset (applicable du 01/09/2018 au 31/08/2019) : 51.02€ TTC                  Mars : 53.81€ TTC</p>

**2.4 Les recettes du service**

Types de recettes	Année 2017	Année 2018	Variation en %
Ventes d'eau usagers	904 940.16	820 077.48	- 9 %
Frais de branchement	13 137.36	5 811.50	- 55 %
<b>TOTAL</b>	<b>918 077.52 €</b>	<b>825 888.98</b>	<b>- 10 %</b>

❖ Les recettes du délégataire :



Types de recettes	Année 2017	Année 2018	Variation en %
Ventes d'eau usagers	697 249 €	680 365 €	- 2 %
Part perçue pour la collectivité	609 101 €	607 856 €	+ 0.2 %
Recettes liées aux travaux	40 820 €	30 002 €	- 26.5 %
Produits accessoires	25 382 €	24 149 €	-4.8 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 372 552 €</b>	<b>1 342 372 €</b>	<b>- 2 %</b>

### 3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.1 *La qualité de l'eau*

L'eau distribuée est ponctuellement de mauvaise qualité bactériologique du fait de la vulnérabilité chronique des captages aux pollutions microbiologiques et à la turbidité.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes ne peut être négligé et la mise en place de systèmes de désinfection doit être une priorité.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50µ/cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F. Ces eaux ne respectent pas le décret eau potable 2001-1220.

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 92.15 %.

TOTAL ANNUEL 2018						
Communes	Nombre analysé		Nombre conforme*		% conformité	
	Bactériologique (P101.1A)	Physico - chimique (P102.1A)	Bactériologique	Physico - chimique	Bactériologique	Physico - chimique
PAYS DU CHEYLARD	206	206	194	206	94	100
DEVESSET	12	47	11	45	92	96
MARS	4	4	4	4	100	100
ROCHEPAULE	19	19	19	19	100	95
SAINT AGREVE	30	30	30	30	100	100
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	6	6	6	6	100	100
SAINT JEURE D'ANDAURE	13	13	12	13	92	100
<b>Total délégation</b>	<b>290</b>	<b>325</b>	<b>276</b>	<b>323</b>	<b>95</b>	<b>99</b>
ARCENS	19	19	17	19	89	100
CHANEAC	23	23	22	23	96	100
INTRES	11	11	11	11	100	100
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	26	26	23	26	88	100

Communes	Nombre analysé		Nombre conforme*		% conformité	
	Bactériologique (P101.1A)	Physico – chimique (P102.1A)	Bactériologique	Physico – chimique	Bactériologique	Physico – chimique
SAINT CLEMENT	15	15	14	15	93	100
SAINT JEAN ROURE	12	12	12	12	100	100
SAINT JULIEN BOUTIERES	36	36	31	36	86	100
SAINT MARTIN DE VALAMAS	31	35	28	32	91	91
ALBON D'ARDECHE	27	27	18	27	66	100
ISSAMOULENC	54	54	47	54	87	100
SAINT PIERREVILLE	29	29	29	29	100	100
<b>Total régie</b>	<b>283</b>	<b>287</b>	<b>252</b>	<b>284</b>	<b>89</b>	<b>99</b>
<b>Nombre total d'échantillons</b>	<b>573</b>	<b>612</b>	<b>528</b>	<b>607</b>	<b>92</b>	<b>99</b>

\*Conformes aux limites de qualité et non aux références de qualité.

\* Calculé sur la base des informations non-conformité ARS (information et interdiction)

Nota : pour les communes en régie, le nombre d'analyse concerne l'ensemble des données de l'UDI

À chaque dépassement de référence ou limite de qualité, les actions suivantes sont systématiquement menées afin de retrouver une eau distribuée conforme, à savoir :

- Nettoyage et désinfection du captage de la ressource concernée
- Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage
- Purge du réseau de distribution
- Information à la Communauté de communes et à la mairie concernée

Selon la valeur de dépassement, information de la population effectuée au porte à porte pour restriction d'usages de consommation. Des bouteilles d'eau sont à disposition jusqu'à levée de la restriction.

### 3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212)

VP.194 : volume prélevé au captage (à défaut la valeur correspond au volume mis en distribution)

VP.212 : cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la procédure de mise en conformité du captage

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action n'a été faite

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral de DUP

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

La Communauté de communes Val'Eyrieux dispose de 97 captages.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service AEP sur le territoire Val'Eyrieux, exercice 2018, en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 modifiés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007. 19

CAPTAGES EN REGIE	VP.194 en m3	VP.212 en %
Albon la Coste	850	60
Albon la Neuve	2056	60
Albon la Soubeyranne	617	60
Albon les sources du Fay	6206	60
Arcens Gerland	15058	60
Arcens Lanteyron	682	60
Arcens Puits de l'Eysse	13842	60
Chanéac les Bourges	4552	60
Chanéac les Roches	4552	60
Chanéac l'hubac_St Martin	3931	60
Chanéac Pespy	1209	60
Chanéac Serres	0	40
Chanéac Treynas	4552	40
Intres la Molle	4888	40
Intres les Sagnes	445	40
Issamoulenc Abeillouze	85	60
Issamoulenc Cevalas haut	1530	60
Issamoulenc Cevalas bas	1530	60
Issamoulenc la Rouvière	765	40
Issamoulenc le Serret	1530	20
Issamoulenc Les Auches Bas	510	40
Issamoulenc Les Auches Haut	510	40
Issamoulenc Mère Fontaine	425	20
Issamoulenc Praux	2465	60
Issamoulenc Ranches (foulix)	1105	60
Issamoulenc Cros	935	60
Lachapelle sous Chanéac Fiagoux	577	40
Lachapelle sous Chanéac	807	40
Lachapelle sous Chanéac Pailharès	3223	60
Lachapelle sous Chanéac Pranou	4489	40
Lachapelle sous Chanéac Reynaud, les Baux, Chareyre	0	40
Saint Clément Vahylles	12229	60
Saint Clément Valette haute et basse	342	60
Saint Jean Roure Font la Ligue	3609	60
Saint Jean Roure l'Audai	1911	60
Saint Julien Boutières Hubac	9000	60
Saint Julien Boutières Font couverte	4072	40
Saint Julien Boutières Ollier la gare	1734	40
Saint Julien Boutières Rimande	1267	60
Saint Julien Boutières Riouffrey	975	40
Saint Julien Boutières Sauverzac	808	0
Saint Julien Boutières Signe Bernard	0	40
Saint Julien Boutières Tabuant	1615	60
Saint Julien Boutières Teyssenaud	1700	0
Saint Martin de Valamas sources de Champrouveyre Champessac	103	60
Saint Martin de Valamas sources de Marlhincet	21508	60
Saint Martin de Valamas sources d'Helbuel	10000	60
Saint Martin de Valamas sources de Fontlachenal Crezenoux	5139	60

Saint Martin de Valamas station de pompage de Champchiroux	17694	60
Saint Pierreville Cognac bas	9253	60
Saint Pierreville Cognac haut	9253	60
Saint Pierreville Conchier	1916	60
Saint Pierreville Maisonneuve	9253	60
Saint Pierreville Vabre	9253	60
Saint Pierreville Forage de Tauzuc	3841	60
Saint Jeure d'Andaure les Mailles	5473	60
Saint Jeure d'Andaure Ronsonnet	690	60

CAPTAGES EN DSP	VP.194 en m <sup>3</sup>	VP.212 en %
Accons Fangeas	21556	20
Accons Les Combes	11425	40
Accons Ranc Bardon	25005	80
Accons Villebrion	2516	40
Accons Réservoir Bouzol	52811	60
Devesset Fontaneyre chauvignac	4056	60
Devesset captage Espeyte	32801	40
Dornas Cuminailles	1763	40
Dornas Molines	28775	40
Dornas Noirois	4199	40
Jaunac Paradis	1654	60
Jaunac Sarneo	3104	60
Mariac Girond-La Combe	686	60
Mariac La Faye	2650	60
Mariac Perousse	600	40
Mariac Trapayac	301	40
Rochepeule captage Freydière	7349	60
Rochepeule captage la Chapelle	2014	80
Rochepeule Grand Pré	7349	60
Saint Agrève Eyrieux	335	0
Saint Agrève le Chambar	8109	60
Saint Agrève le Pouzat	1198	60
Saint Agrève les Chalayas	925	60
Saint Agrève les Sauvants	122337	60
Saint André en Vivarais Beauvert	13267	60
Saint Andéol Fourchades Moulin de Ville	121730	40
Saint Barthélemy le Meil La Gardouillère	10063	50
Saint Barthélemy le Meil Trois Noyers	8146	60
Saint Christol Grand-Pré ou Le Roure	2190	60
Saint Christol La Crique-Talaron	11734	60
Saint Christol Vernet, Champlot	6746	40
Saint Genest Lachamp Curins	872	60
Saint Genest Lachamp La Rouveyret	975	40
Saint Genest Lachamp Rioumenou	520	40
Saint Genest Lachamp Saint Genest	85	40
Saint Genest Lachamp Serre en Don	3619	40
Saint Julien Labrousse Grand Bouveyron	4966	60

Saint Julien Labrousse L'enfer-Trouiller	7060	60
Saint Julien Labrousse Les Vernets	365	60
Saint Michel d'Aurance Drechou	14917	60

### 3-3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

La réglementation prévoit que si cet indice est inférieur à 40 à la fin de l'année 2015, le montant de la redevance perçue par l'agence de l'eau sera majoré.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de cet indice pour les différentes communes :

Communes	ICGP 2018
PAYS DU CHEYLARD	105
DEVESSET	105
MARS	105
ROCHEPAULE	103
SAINT AGREVE	105
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	105
SAINT JEURE D'ANDAURE	105
ARCENS	60
CHANEAC	70
INTRES	80
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	63
SAINT CLEMENT	73
SAINT JEAN ROURE	70
SAINT JULIEN BOUTIERES	73
SAINT MARTIN DE VALAMAS	70
ALBON D'ARDECHE	73
ISSAMOULENC	73
SAINT PIERREVILLE	80

L'établissement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur les communes de Chanéac, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas et Saint Clément est en cours de finalisation. Pour les années suivantes, les SDAEP de Saint Julien Boutières, d'Albon d'Ardèche et d'Issamoulenc seront réalisés.

### 3.4 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé (VP063+VP201) + volume consommateurs sans comptage (VP221) + volume de service du réseau (VP220).

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

Communes	Exercice	Volume eau potable consommé autorisé	Volume mis en distribution (VP059)	Rendement du réseau de distribution (P104.3)
PAYS DU CHEYLARD	2018	295 244	371 183	79,54
	2017	287 967	346 665	83,07
DEVESSET	2018	29 478	35 083	84,02
	2017	27 074	32 671	82,87
MARS	2018	14 081	17 507	80,43
	2017	13 457	13 920	96,67
ROCHEPAULE	2018	9 630	14 441	66,69
	2017	10 523	14 277	73,71
SAINT AGREVE	2018	103 060	127 089	81,09
	2017	95 928	113 857	84,25
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2018	8 963	12 145	73,80
	2017	7 808	8 980	86,95
SAINT JEURE D'ANDAURE	2018	3 906	4 178	93,49
	2017	4 316	4 714	91,56
ARCENS	2018	19 155	24 711	77,52
	2017	22 280	31 809	70,04
CHANEAC	2018	7 304	8 384	87,12
	2017	8 728	12 825	68,05
INTRES	2018	3 454	5 190	66,55

	2017	5 409	9 585	56,43
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	2018	6 956	8 083	86,06
	2017	7 376	7 821 (1)	94,31
SAINT CLEMENT	2018	12 263	15 095	81,24
	2017	9 790	19 050	51,39
SAINT JEAN ROURE	2018	5 378	7 580	70,95
	2017	6 697	6 805	98,41
SAINT JULIEN BOUTIERES	2018	7 408	9 295	79,70
	2017	6 674	10 920 (1)	61,12
SAINT MARTIN DE VALAMAS	2018	29 460	31 328	94,04
	2017	41 362	59 941	69,00
ALBON D'ARDECHE	2018	4 247	6 460	65,74
	2017	6 511	10 878	59,85
ISSAMOULENC	2018	3 943	5 400	73,02
	2017	3 788	6 420 (1)	59,00
SAINT PIERREVILLE	2018	25 552	45 328	56,37
	2017	24 750	45 460	54,44

<sup>1</sup> En l'absence de données sur les volumes non comptabilisés pour l'année 2016, il est important de noter que les « volumes eau potable consommés autorisés » correspondent uniquement aux volumes facturés aux usagers. Le rendement de réseau pourrait donc être plus élevé en prenant en compte les volumes consommés non comptabilisés et les volumes de service.

### 3.5 L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la quantité d'eau potable perdue par le système d'adduction d'eau potable par l'intermédiaire des fuites, défaillance de comptage...

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.



Communes	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m³/Km/jour (P106.3)
LE CHEYLARD	2018	371 183	295 244	213.9	-
	2017	346 665	287 967	212.445	0.76
DEVESSET	2018	35 083	29 478	41.7	-
	2017	32 671	27 074	41	0.37
MARS	2018	17 5007	14 081	28.5	-
	2017	13 920	13 457	27	0.05
ROCHEPAULE	2018	14 441	9 630	16.298	-
	2017	14 227	10 523	18	0.56
SAINT AGREVE	2018	127 089	103 060	92	-
	2017	113 857	95 928	91	0.53
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2018	12 145	8 963	26.565	-
	2017	8 980	7 808	26	0.12

Communes	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m³/Km/jour (P106.3)
ARCENS	2018	24 711	19 155	9.08	1.68
	2017	31 809	22 280	9.08	2.9
CHANEAC	2018	8 384	7 304	17.6	0.17
	2017	12 825	8 728	17.6	0.63
INTRES	2018	5 190	3 454	9.6	0.68
	2017	9 585	5 409	9.6	1.2
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	2018	8 083	6 956.5	5.9	0.52
	2017	7 821	7 376	5.5	0.21
SAINT CLEMENT	2018	15 095	12 263	18.59	0.42
	2017	19 050	9 790	18.59	1.4

SAINT JEAN ROURE	2018	7 580	5 378	10.5	0.57
	2017	6 805	6 697	10.5	0.03
SAINT JULIEN BOUTIERES	2018	9 295	7 408	15.241	0.34
	2017	10 920	6 674	10.273	1.1
SAINT JEURE D'ANDAURE	2018	4 178	3 906	18	0.04
	2017	4 714	4 316	18	0.06
SAINT MARTIN DE VALAMAS	2018	31 328	29 460	33.8	0.15
	2017	59 941	41 362	33.8	1.50
ALBON D'ARDECHE	2018	6 460	4 247	9.8	0.62
	2017	10 678	6 511	10.02	1.2
ISSAMOULENC	2018	5 400	3 943	9.6	0.42
	2017	6 420	3 788	25	0.3
SAINT PIERREVILLE	2018	45 328	25 552	22.45	2.41
	2017	45 460	24 750	22.45	2.5

(1) Données estimées

## 4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

---

Les investissements réalisés sur le budget eau ne font l'objet d'aucune contribution du budget général.

### 4.1 Les études et travaux réalisés en 2018

- Fin de la procédure de mise en conformité des captages de Vahille à Saint Clément et captage de la Molle à Intres
- Schémas directeurs sur les communes de Chanéac, Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas
- Pose de compteurs sur les communes de Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas et Chanéac
- Schémas directeurs sur les communes d'Albon d'Ardèche, St Julien Boutières et Issamoulenc
- Fin de la procédure de mise en conformité du captage des Sauvans à Devesset
- Fin des travaux de renouvellement de conduite AEP sur la RD 578 sur la Commune de Mariac
- Etude et lancement consultation interconnexion AEP entre les communes de Saint Agrève, Intres et Saint Julien Boutières
- Procédures de mise en conformité de captages sur la Vallée de la Dorne : St Christol, Mariac, Accons, St Andéol de Fourchades, Dornas
- Procédure de mise en conformité du captage de Sarméo à Jaunac
- Début des travaux de renouvellement conduite AEP quartier de la Gare au Cheylard
- Extension sur le Hameau du Bouchet à Mars
- Extension sur le Hameau de Petignon et Bellevue à Saint Jeure d'Andaure
- Extension sur le Hameau de Mallevall à Saint Jean Roure
- Travaux de réhabilitation des réseaux sur la Traverse de St Agrève
- Travaux de reprise de branchements plomb sur St Martin de Valamas

### 4.2 La programmation sur 2019

- Poursuite des procédures de mise en conformité de captages sur la Vallée de la Dorne : St Christol, Mariac, Accons, St Andéol de Fourchades, Dornas
- Fin des Schémas directeurs sur les communes de Chanéac, Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas
- Poursuite des poses de compteurs sur les communes de Chanéac, Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas
- Poursuite des Schémas directeurs sur les communes d'Albon d'Ardèche, St Julien Boutières et Issamoulenc
- Pose de compteurs sur communes d'Albon d'Ardèche, St Julien Boutières et Issamoulenc
- Réhabilitation du réservoir principal de Saint Pierreville

- Travaux de mise en conformité des captages de Puits de l'Eysse et de Gerland à Arcens, de Font Lachenal et de Marlhincet à Saint Martin de Valamas, de Rimande, Tabuant et l'Ubac à Saint Julien Boutières
- Travaux d'interconnexion AEP entre les communes de Saint Agrève, Intres et Saint Julien Boutières
- Etude des travaux de mise en conformité des captages sur Albon, Devesset et St Clément
- Interconnexion de réseaux sur le Village de St Christol
- Travaux de réhabilitation des réseaux sur la Traverse d'Arcens
- 1<sup>ère</sup> phase de renouvellement de canalisations sur la traverse de St Martin de Valamas
- Travaux d'interconnexion sur le Hameau du Rivet à Accons

#### **4.3 L'état de la dette**

L'encours de la dette au 31/12/2018 est de 1 193 297.80 €.

L'annuité de dette réglée en 2018 s'est élevée à 167 472.07 €.

## 5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU

ÉDITION 2019

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# SAUVONS ! L'EAU !

## LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,70 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,06 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2017.





## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2018

### ► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (57,4 millions €)

390 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 40,7 millions m<sup>3</sup> en 2018 soit la consommation annuelle d'une ville de 783000 habitants.

### ► Pour dépolluer les eaux (158,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

61 stations d'épuration aidées en 2018. L'objectif d'amélioration des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les territoires ruraux fragiles et la lutte contre les pollutions de temps de pluie.

### ► Pour réduire les pollutions toxiques (20,1 millions €)

Sur 2013-2018, 52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.  
4 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

### ► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (60,4 millions €)

15 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

42 M€ consacrés à la profession agricole pour les actions de suppression ou de réduction des pesticides et nitrates (investissement matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri-environnementales, études et animation).

### ► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (80 millions €)

115 km de rivières restaurées et 269 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, certains ouvrages empêchent les poissons de circuler et les sédiments de transiter. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1565 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'objectif du 10<sup>e</sup> programme de l'agence de restaurer 10 000 ha de zones humides est dépassé depuis fin 2016 avec 15 262 ha de zones humides restaurés ou préservés. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

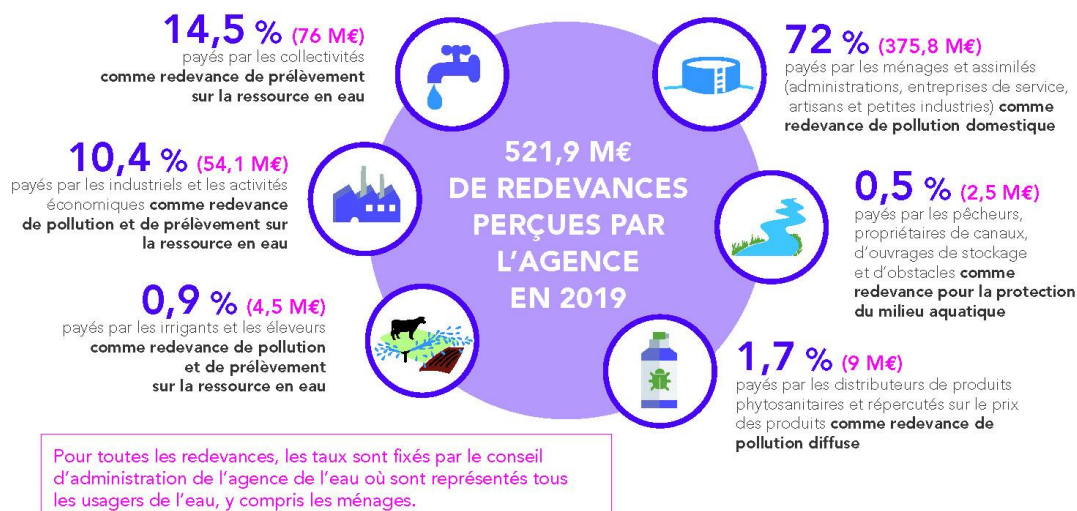
### ► Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

79 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

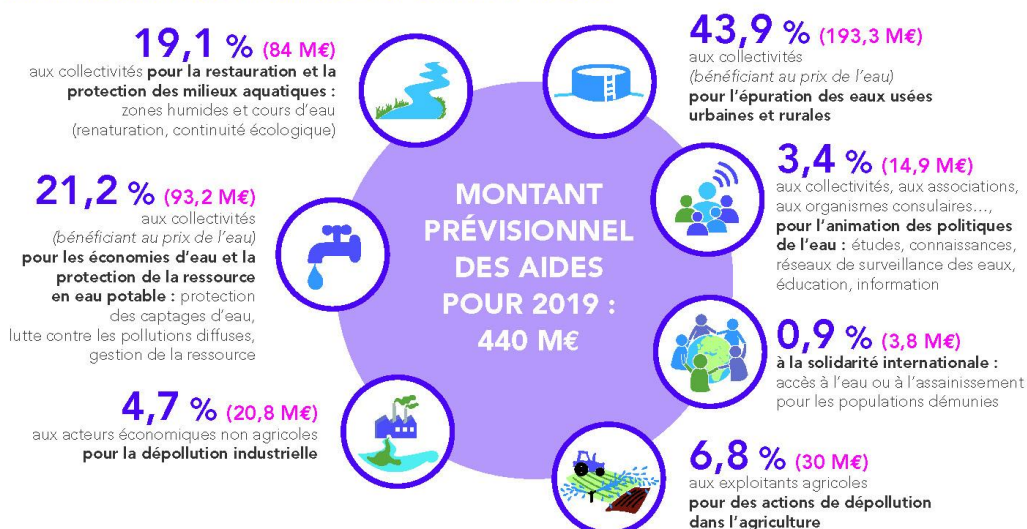
## L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2019

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



### UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

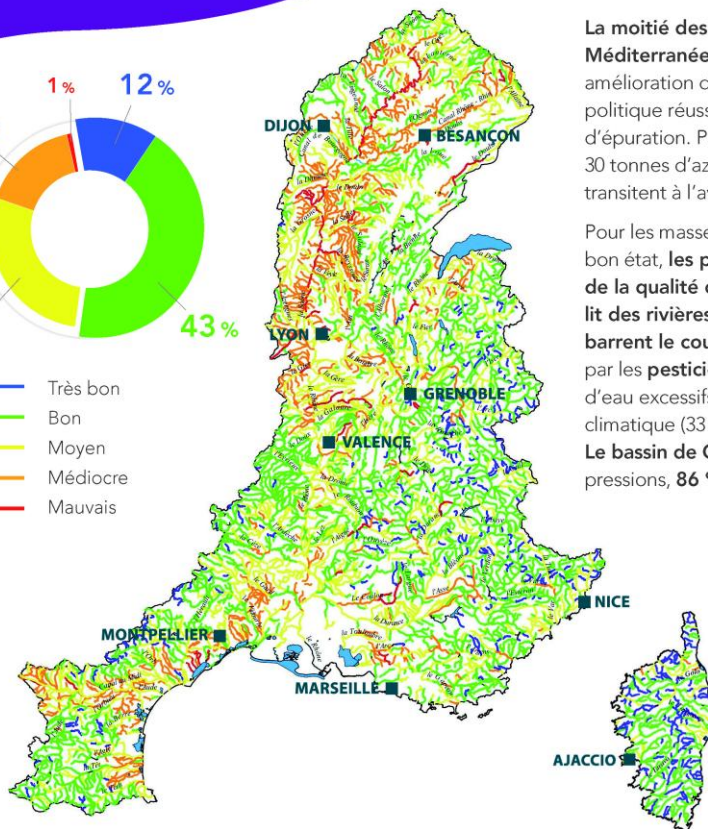
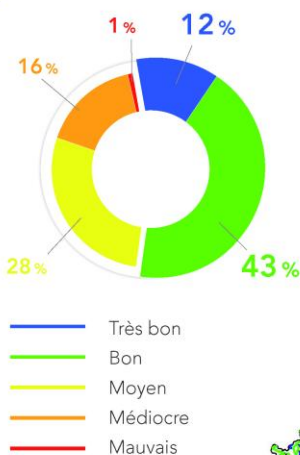


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et pour partie de l'ONCFS.

Découvrez le 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2017



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

## La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



**SAUVONS L'EAU!**

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00  
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

...bigbang / 2019



